



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2025

N° 2025/12-18

**APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLETE DE HAUT
NIVEAU AUBIN GAUTIER-PELISSIER**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI HUIT DECEMBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.
François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Luisa PAPE représentée par Philippe GUY
Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON
Marion COLIN représentée par Clara BIANCO
Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE
Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel SARRADIN

Délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2025

N° 2025/12-18

APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ATHLETE DE HAUT NIVEAU AUBIN GAUTIER-PELISSIER

Madame Muriel SARRADIN, adjointe déléguée au sport et au e-sport expose :

Considérant que les athlètes de haut niveau, de par leurs performances sportives et la valeur d'exemplarité qu'ils incarnent auprès des jeunes, contribuent à véhiculer une image valorisante de la Ville de Castelnau-le-Lez et participent pleinement à son rayonnement, la commune souhaite poursuivre et renforcer son soutien à un jeune athlète castelnauvien de haut niveau, néo-fondateur, Aubin GAUTIER-PELISSIER.

Aubin Gautier-Pelissier, est un athlète castelnauvien licencié au Ski Club Vercors Isère. Multiple champion de France U22 en biathlon, il a notamment été sacré champion de France U22 du sprint en mars 2025. À l'intersaison 2024-2025, il a décidé de poser la carabine pour se consacrer exclusivement au ski de fond au plus haut niveau. Intégré au Team Vercors Isère, il vise désormais une sélection en équipe de France de ski de fond et une participation aux grandes courses internationales de la discipline.

En contrepartie d'un soutien financier, l'athlète concerné devra s'engager à :

- demeurer licencié dans un club français ;
- participer aux compétitions individuelles et par équipe sous les couleurs de son club ;
- répondre à au minimum deux sollicitations par saison sportive de la commune pour des actions d'intérêt général ;
- ne consommer aucune substance prohibée par la réglementation relative à la lutte contre le dopage.

Le manquement à l'un de ces engagements entraînerait la résiliation de la convention et obligerait l'athlète à rembourser l'intégralité des sommes perçues.

Il est proposé d'approuver l'attribution d'une aide financière d'un montant de 1 500 € ainsi que les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'athlète bénéficiaire de cette aide.

Le Conseil municipal est donc invité à délibérer et autoriser Mr le Maire à signer la convention de partenariat, sachant que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 34 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE représentée par Philippe GUY, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ représentée par Anne LE LANCHON, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOECHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Clara BIANCO, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Frédéric LAFFORGUE, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Suite de la délibération N°2024/12-18

Abstention : 1 (Jacques BURGUIERE)

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 08 DECEMBRE 2025

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.